

Compte-rendu du Comité du Pilotage F.C.O. Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 21 juillet 2010

Représentaient G.D.S. France : Marc GAYET (Président), Michel COMBES (Secrétaire Général) et Marie-Claude GUERRIER-CHATELLET (Vétérinaire Conseil)

Pascal VINE, directeur de Cabinet du Ministre, a débuté la réunion en revenant sur la décision d'une campagne obligatoire pour la campagne 2009-2010, financée par l'Etat, qui a permis de faciliter les opérations de vaccination et la réalisation des Etats Généraux du Sanitaire. Les E.G.S. doivent permettre d'avancer sur l'organisation sanitaire et de réfléchir sur un nouvel équilibre entre les différents acteurs mais également au niveau financier (l'Etat ne sera pas en mesure de payer 100 millions pour la prochaine campagne).

La Loi de Modernisation Agricole a été adoptée par le Parlement le 13 juillet et autorise donc la rédaction d'une ordonnance pour mettre en œuvre les conclusions des E.G.S. et en premier lieu une évolution majeure sur l'acte vétérinaire grâce à l'accord signé au Ministère.

Pascale BRIAND, Directrice Générale de l'Alimentation, a présenté la situation sanitaire en 2009 et 2010, en indiquant que la diminution très importante du nombre de foyers était due aux campagnes de vaccination et que cela conforte donc celle-ci comme outil de maîtrise ou d'éradication. Au niveau européen, 31 foyers ont été déclarés au 20 juillet 2010 : là encore, ce faible nombre de foyers déclarés résulte de la stratégie européenne de lutte.

Elle salue la mobilisation de tous les acteurs lors de la campagne de vaccination 2009-2010, et indique que 88% des bovins (probablement sous-estimé) ont été vaccinés. Par ailleurs, la téléprocédure a été très vite utilisée.

Jean-Luc ANGOT, chef des Services Vétérinaires français, revient sur les textes communautaires qui régissent la gestion de la F.C.O. dans les Etats Membres :

- Directive 2000/75, qui fixe les règles en cas de suspicions ou confirmation de FCO, les règles de zonage et autorise l'abattage et la vaccination dans la zone de protection.
- Règlement 1266/2007, qui fixe les règles d'échanges. L'article 9bis fixe les règles de vaccination et de désinsectisation.

La mise en œuvre de ces textes a eu des effets positifs car le nombre de foyers a beaucoup diminué, mais elle a également posé problème au niveau des mouvements (confinement, tests). Des protocoles bilatéraux peuvent néanmoins être signés entre pays pour assouplir ces mesures (cas avec l'Espagne, l'Italie et la Belgique). Ces assouplissements ont permis de diminuer le délai d'envoi des animaux après vaccination à 30 jours, d'éviter les tests sur les veaux et la protection par le confinement et de réduire les mesures de désinsectisation, d'où un effet favorable sur les échanges.

Les échanges concernent 1.5 millions de broutards (en majorité à destination de l'Italie) et 200 000 veaux.

Des modifications sont prévues à court terme dans la Directive 2000/75 :

- Possibilité de vacciner en dehors des zones de protection,
- Généralisation de l'article 9bis,
- Suppression des protocoles bilatéraux.

Sur ce dernier point, la France s'est positionné pour le maintien des accords bilatéraux, qui sont signés entre deux pays sur la base d'une analyse de risques et que pour le moment aucun incident suite à l'application de ces accords n'est à déplorer.

Deux questions restent en suspens :

- Quid de l'arrivée d'un nouveau sérotype s'il n'y a pas de vaccin ?
- Devenir du co-financement européen ?

Concernant les accords bilatéraux, la France est en discussion pour les faire évoluer avec l'Espagne (objectif : considérer les deux pays comme une même zone), l'Italie (qui est une zone indemne) et la Belgique.

Stratégies adoptées par les Etats Membres pour la campagne 2009-2010 :

- Allemagne : vaccination volontaire par le vétérinaire
- Belgique et Royaume-Uni : vaccination par l'éleveur mais par le vétérinaire si certification,
- Italie : décision courant août mais plutôt orientée vers une vaccination effectuée par le vétérinaire en tout état de cause
- Espagne : plutôt vers une vaccination volontaire, décision fin août.

Philippe VANNIER, Directeur de la santé et du bien-être des animaux à l'A.N.S.E.S. (ex A.F.S.S.A.), résume les éléments exposés dans les avis A.F.S.S.A. du 22 et du 30 juin 2010.

- Il n'y a pas de preuve de la circulation virale en 2010, mais les experts s'accordent, au vu de la date du dernier foyer 2009 et des 750 résultats non négatifs de la surveillance sentinelle, sur le fait que la probabilité de circulation virale est élevée à très élevée, donc il y a un risque important de résurgence de foyers.
- L'éradication est possible. Sur un plan épidémiologique, si on veut continuer à prévenir l'apparition de nouveaux foyers, il faut maintenir le taux de couverture vaccinale le plus élevé possible, surtout dans les zones où des foyers seront identifiés en 2010.
- Il faut maintenir une surveillance passive et active.
- Il faut une grande réactivité en termes d'interprétation des résultats, d'information entre la DGAI, le LNR et les départements et des analyses complémentaires. Les facteurs actuels évoqués lors des EGS (épidémiosurveillance, échange d'informations, réactivité dans l'interprétation et réactivité opérationnelle) ne permettront pas de réagir suffisamment vite s'ils n'évoluent pas.
- La réflexion des G.D.S. bretons (qui a fait l'objet d'une saisine à l'AFSSA), est intéressante en termes d'activité et d'approche ciblée.

A l'issue de ces différentes présentations, Pascal VINE invite les participants à s'exprimer. Les points suivants ont fait l'objet de discussions :

- Maintien d'une large couverture vaccinale et possibilité d'éradication des sérotypes 1 et 8

P. FEREY (F.N.S.E.A.) évoque la crainte des éleveurs de voir les poches de non vaccination s'agrandir, et se réjouit de l'évocation de la possibilité d'éradication, qui indique que le gouvernement va rester acteur et moteur dans la campagne à venir.

M. GAYET souligne l'importance de continuer à vacciner et la mobilisation des G.D.S. en ce sens.

E. FEVRIER (S.N.V.E.L.) se félicite de cette campagne 2009-2010 qui s'est déroulée en bonne intelligence.

Le représentant des directeurs de D.D.(C.S.)P.P. souligne qu'il faut un argumentaire pour maintenir la mobilisation et ne pas axer que sur l'export mais aussi sur la suppression de la clinique...

- Quantification claire des échanges et protocoles bilatéraux

P. FEREY demande une clarification du volume des échanges vers l'Espagne et l'Italie, ainsi que les éléments qui permettent de déclarer un pays indemne d'une maladie, autres que les dires du pays lui-même.

M. GAYET s'inquiète de la remise en cause des protocoles bilatéraux.

H. BEYLER (F.F.C.B.) évoque la possibilité que l'Espagne demande dès l'année prochaine une évolution de son statut en zone indemne, les inquiétudes des italiens. Il souhaite

également que, lors de la réédition des cartes, l'information de vaccination des animaux soit directement disponible sans avoir besoin de tamponner.

Le représentant des directeurs de D.D.(C.S.)P.P. demande que les choses soient clairement définies sur les règles imposées par nos partenaires pour ne pas avoir de difficultés pour la certification à l'export.

P. VINE indique que, pour les veaux, 140 000 veaux ont été exportés vers l'Espagne en 2004, seulement 20 000 en 2008. Pour l'Italie c'est 40 000 et 16 000, pour les Pays-Bas 5000 et 16 000.

J-L. ANGOT réaffirme la position de la France qui demande le maintien des protocoles bilatéraux.

➤ Implication financière de l'Union Européenne si la vaccination devient volontaire

P. FEREY évoque ses craintes de voir les éleveurs de nouveau seuls dans le contexte actuel de crise.

➤ Tarification horaire des prophylaxies

F. NOIZET (F.N.O.) soulève le problème de l'impossibilité de fixer une tarification horaire pour la vaccination F.C.O.

Marc GAYET évoque le cas de son département où un accord de bipartite sur une tarification horaire pour l'ensemble des prophylaxies a été annulé suite à l'avis du Conseil d'Etat. Ce système fonctionne bien et oblige les éleveurs à se structurer, ce qui fait gagner du temps au vétérinaire.

E. FEVRIER indique que l'on ne peut définir la stratégie de tarification sans avoir défini la stratégie de vaccination.

M. GREGORY (Conseiller technique du cabinet du Ministre) indique que le tarif de fixation des bipartites à l'acte est défini dans un Arrêté interministériel. Il n'est pas possible, suite à l'avis du Conseil d'Etat, de fixer un tarif horaire car le tarif doit être clairement fixé et le tarif horaire ne donne pas la lisibilité budgétaire car il faut estimer le temps passé. L'Etat est en réflexion sur les tarifs, qui doivent évoluer suite aux réflexions sur l'évolution des prophylaxies.

M. GAYET rappelle que l'incertitude sur la facture finale touche de nombreux domaines, et insiste sur les bénéfices du tarif horaire, qui incite les éleveurs à s'organiser, ce qui est un bien pour la prophylaxie mais aussi pour le quotidien. Cela mériterait d'organiser une réflexion sur le sujet.

P. FEREY partage l'avis de M. GAYET : il faut trouver un consensus, surtout dans le contexte actuel où on parle de modernité, de compétitivité et de sécurité des opérateurs.

➤ Pharmacovigilance

A. DERUFRAY (Confédération paysanne) évoque les problèmes observés dans les élevages suite à une vaccination dont ils n'ont pas décidé la date. Il souhaite que la lutte grâce à l'immunité naturelle soit prise en compte.

P. VINE rappelle que sur les 20 millions de doses vaccinales administrées, l'A.F.S.S.A. n'a enregistré que 616 déclarations de pharmacovigilance, ce qui est très faible.

P. FEREY demande aux laboratoires de fournir le protocole d'utilisation des vaccins ainsi que des recommandations par rapport aux périodes à risque, et ces deux éléments en langage compréhensible par les éleveurs (demandé depuis 2 ans par la Profession). Il indique également que, vu le faible nombre de cas où les effets indésirables observés ont été attribués à la vaccination, une solution financière avec les laboratoires fournisseurs voire les vétérinaires aurait pu être trouvée, sans que l'Etat ait à légiférer sur la question.

M. GAYET souligne que les conséquences de la vaccination devraient être connues avant sa mise en œuvre, et que les problèmes rencontrés sont, au moins en partie, dus à l'organisation de cette prophylaxie obligatoire, qui n'a pas permis la prise en compte du

stade physiologique des animaux lors de la vaccination, notamment la proximité de la mise à la reproduction, chose que tout éleveur prend en compte avant de réaliser un traitement sur ses animaux. Il partage la nécessité d'aider les éleveurs pour lesquels la vaccination a entraîné des effets indésirables avérés et souligne que cela aurait évité la polémique. Les problèmes rencontrés viennent du fait que cette vaccination a été imposée.

Les représentants des laboratoires et de l'A.F.S.S.A. indiquent que le protocole d'utilisation des vaccins est défini dans le Résumé des Caractéristiques du Produit, présent sur le site de l'A.N.M.V. Ils indiquent leur proposition de vulgariser ces documents en travaillant avec les Organisations Professionnelles Agricoles.

P. VINE souligne l'importance que les éleveurs disposent de la « boîte à outils » pour la vaccination. Chacun doit prendre ses responsabilités en toute connaissance de cause.

➤ Refus de vaccination

Marc GAYET remercie les services de l'Etat qui ont tenu bon et la Profession qui a tenu le cap face aux refus de vaccination : le collectif a primé.

A. DERUFRAY souligne que de nombreux refuseurs ne sont pas contre la vaccination mais contre l'obligation de vacciner.

Le représentant des directeurs de D.D.(C.S.)P.P. évoque le besoin d'une réflexion face aux refus de vaccination, qui restent marginaux. Il souhaite un débat et la constitution d'un argumentaire car cela conduit à une remise en cause des politiques collectives. Il faut des avancées au niveau national.

M. DAVID (Confédération Paysanne) déplore les modalités de répression des refuseurs et le coût de la dérogation. Il demande que la vaccination soit volontaire.

P. VINE explique que le système de dérogation mis en place est effectivement contraignant mais il s'inscrit dans la ligne de la position du gouvernement qui est une vaccination obligatoire gratuite.

➤ Surveillance

Le représentant des directeurs de D.D.(C.S.)P.P. indique que les sentinelles « s'usent » et qu'il faut une surveillance clinique efficace.

P. BRIAND s'engage à capitaliser les bénéfices de la téléprocédure et à renforcer la surveillance, la réactivité par l'amélioration de la fluidité de transmission entre les acteurs.

P. VINE présente les propositions de l'Etat pour la prochaine campagne de vaccination :

Ces propositions sont issues des réflexions des E.G.S. et permises par l'accord signé sur l'Acte Vétérinaire.

➤ Choix d'une **vaccination volontaire faite par l'éleveur** (ou son vétérinaire si l'éleveur le souhaite) **si les animaux restent sur le territoire national.**

Les éleveurs ont payé un lourd tribut à cette maladie. La vaccination reste fortement recommandée, surtout pour les jeunes.

Le dispositif d'accompagnement doit être sérieux. Les éléments d'information doivent être disponibles pour les éleveurs avant la campagne.

La responsabilité de chacun, dont l'Etat, est mise en jeu. L'Etat devra renforcer les moyens de surveillance de la maladie.

➤ **Maintien d'une vaccination par le vétérinaire sanitaire pour les animaux destinés aux échanges.**

Réaction des participants :

P. FERREY indique que cette solution lui convient. Il reste néanmoins prudent par rapport aux éléments en suspens concernant les protocoles bilatéraux (en particulier pour les veaux de 8

jours), et même aux exigences des acheteurs français. Il demande que l'Etat fasse le point sur les stocks de vaccins qu'il a payés et toujours présents dans les cabinets vétérinaires (estimation des stocks prévue en septembre).

M. GAYET se félicite de cette reconnaissance des compétences des éleveurs et indique que G.D.S. France a travaillé sur un protocole pour tracer la vaccination par l'éleveur sur des bases documentaires. Si la vaccination est réalisable par l'éleveur, il faut que tous soient mobilisés : les G.D.S. se mobiliseront pour promouvoir la vaccination. Un autre élément de réussite sera l'adaptation du flaconnage (sur cette question les industriels indiquent y travailler).

H. BEYLER rappelle que certains blocages illégaux (Italie) ont quand même été appliqués, et qu'il est primordial que ce qui va être mis en place par la France soit accepté par les autres pays. Se pose aussi le problème de certains animaux non vaccinés par le vétérinaire qui peuvent néanmoins partir finalement aux échanges.

P. VINE indique que les enjeux européens sont au cœur des réflexions. Il propose, du fait des discussions en cours en Espagne et en Italie, d'ajuster si besoin le dispositif en septembre, en fonction des contraintes européennes. Il faut élaborer d'ici septembre un cadre qui puisse être présenté aux éleveurs et aux différents acteurs (vétérinaires, laboratoires). Il faut caler le dispositif de surveillance. **La réussite de ce dispositif dépend de l'implication de tous.**

P. BRIAND insiste sur la nécessité d'une vaccination massive. La vaccination obligatoire donne des possibilités de contrôle que ne donne pas la vaccination volontaire (contrôle biologique).

Le représentant de Merial au S.I.M.V. demande que les éleveurs soient considérés comme des professionnels du Médicament Vétérinaire et que les laboratoires puissent donc faire auprès d'eux publicité de leurs produits.

P. VINE conclut en indiquant qu'il faut agir et que les protocoles entre pays et en interne doivent être clairs. Il insiste sur le fait qu'il faut informer tout le monde. « *Chaque éleveur, chaque vétérinaire, chaque laboratoire doit savoir ce qu'il doit faire et les responsabilités qui lui incombent* »